

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 12 novembre 1957.-

Nº 3384/Just.1/02

À Monsieur le Receveur des Impôts
à



U S U M B U R A

Monsieur le Receveur,

En réponse à votre lettre 32/82/Huiss/11.570
du 29 octobre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le curateur de la succession Mohindra est Monsieur AMAR
SINGH, commerçant à Ruhengeri.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
DE MAN.J.